



Site de Tarbes
Bd de Lattre de Tassigny,
65 000 TARBES
Standard : 05 62 51 51 51
ch-tarbes-lourdes.fr

Site de Lourdes
2 Av. Alexandre Marqui,
65100 LOURDES
Standard : 05 62 42 42 42
ch-tarbes-lourdes.fr

CONCERTATION PREALABLE

Annexe 1 : réponses de l'établissement aux demandes de précisions et recommandations des garants

Demande de précision et/ou recommandation	Réponse du maître d'ouvrage	Délais	Moyens
<p>Le CHTL devra analyser les nouveaux scénarios proposés par le public, selon les critères sociaux, techniques, environnementaux et économiques.</p>	<p>Lors de l'ensemble du processus de concertation, les propositions alternatives ont été recueillies par la maîtrise d'ouvrage qui a procédé à une analyse exhaustive, au regard des éléments connus à ce jour, selon les critères définis en concertation à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des procédures inhérentes à un projet immobilier hospitalier, conformément au référentiel du conseil scientifique du conseil national d'investissement en santé - Les critères sociaux, techniques, environnementaux et économiques. <p>Certains des scénarios proposés par le public consistaient en des variations sur la base des scénarios envisagés par le CHTL. Dans ces cas, le CHTL a pu procéder à des analyses assez précises, y compris à des estimations financières.</p> <p>D'autres scénarios constituaient des approches totalement différentes en termes d'organisation des soins. La maturation de tels projets requiert la mobilisation de nombreux acteurs, y compris en dehors du CHTL, pendant plusieurs années. Il était donc impossible de fournir une analyse aussi détaillée que pour les 4 scénarios présentés en concertation. A partir de son expertise et de l'état de l'art, le CHTL s'est néanmoins efforcé de fournir des éléments de comparaison fiables. Le tableau comparatif est joint à la réponse de l'établissement.</p>	<p>Octobre 2024</p>	<p>Tableau d'analyse multicritère joint</p>
<p>Un consensus a émergé sur la pertinence de centres de soins non programmés pour désengorger les urgences. Des réponses aux propositions et/ou questions formulées par le public, méritent d'être précisées par le porteur de projet à ce sujet.</p>	<p>Le schéma territorial de santé, adopté en 2023, pose dans ses objectifs prioritaires le développement et la structuration d'une offre de soins non programmés alternative aux urgences. Dans ce cadre les objectifs opérationnels concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structuration d'une offre complémentaire de soins non programmés en s'appuyant sur les structures d'exercice coordonné et les services afférents - Le déploiement du SAS et la régulation de la demande de soins non programmés. <p>Le CHTL s'inscrit d'ores et déjà dans cette dynamique d'amélioration de l'accès aux soins non programmés dans l'objectif de répondre aux besoins de la population, dans un contexte de pénurie de réponse libérale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement du SAS in situ fin 2023 - Mise en place des MCS - Labellisation en hôpital de proximité des sites de Vic en Bigorre, à venir pour Ayguerote et Labastide, avec le développement de consultations spécialisées à proximité des habitants <p>En complément, le CHTL, dans ses orientations stratégiques à venir d'ici la fin de l'année, a posé le principe de redynamiser les liens ville-hôpital, ce qui fait partie également d'un volet spécifique de la gouvernance du projet.</p> <p>C'est notamment en ville que la pré-urgences s'organise pour éviter le recours systématique aux urgences, faute de solution. Ainsi, outre les CPTS qui maillent quasiment tout le territoire et contribuent toutes à une réponse aux soins non programmés et à la recherche active de médecins traitants, un centre de santé/soins non programmés à ouvert à Tarbes, porté par la mutualité française avec l'appui financier du conseil départemental et de l'ARS. Ce centre accueille de nombreux patients de l'agglomération tarbaise et prend en charge de nombreux rendez-vous SAS orientés directement par le centre 15.</p> <p>Ce maillage continuera de se densifier avec l'ouverture d'un centre de santé à Lourdes qui s'est engagé également à élargir ses plages de prises en charge des soins non programmés. Une réflexion est également en cours au sein de la CPTS de Lannemezan.</p> <p>Outre la réflexion autour des rendez-vous médicaux accessibles en amont des urgences, c'est également le déploiement de l'imagerie médicale dans les territoires qui doit permettre de limiter le recours aux urgences justifié uniquement par un besoin en imagerie. A cet égard des projets sont en cours d'instruction auprès de l'ARS pour permettre la création d'au moins deux scanners dans des territoires impactés par l'éloignement géographique de l'hôpital.</p> <p>L'hôpital Tarbes-Lourdes suit et s'engage à son niveau dans le déploiement de tous ces projets structurants.</p>	<p>Durée du PRS</p>	<p>Participation du CHTL aux travaux initiés par l'ARS via le CTS</p>

Sur le volet financier, le public attend des éléments chiffrés détaillés sur le coût global (direct et indirect) du projet de construction d'un hôpital commun à Lanne. Le public attend qu'il soit précisé le maintien ou non du financement par l'Etat pour les différents scénarios comparés.

Le projet de reconstruction des hôpitaux de Tarbes et Lourdes sur le site de Lanne a fait l'objet d'un avis favorable du CNIS au printemps 2022. Le conseil national de l'investissement en santé se prononce sur un projet dont les contours sont précisément définis et le fléchage de ces fonds vers un scénario alternatif n'est absolument pas garanti par la procédure d'octroi. Concrètement, un projet issu d'un scénario alternatif devrait repasser par une analyse complète en termes de faisabilité technique et financière pour espérer bénéficier d'un financement CNIS.

Octobre 2024

Tableau joint

Sur le volet financier, les éléments ont été précisés lors des phases de concertation et sont rappelés ci-dessous :

Travaux préalables	11 784 000 €
Etudes préalables	3 672 000 €
Indemnisation concours	2 112 000 €
Aléas terrain	3 440 400 €
<i>Dont études préalables</i>	60 000 €
<i>Dont travaux voirie CH</i>	1 320 000 €
<i>Dont PI/MOE voirie CH</i>	240 000 €
<i>Dont participation voirie département</i>	600 000 €
<i>Reste aléas</i>	600 000 €
Raccordement ENEDIS	600 000 €
Raccordement AEP	144 000 €
Raccordement fibre optique et gaz naturel	15 600 €
Raccordement assainissement	1 800 000 €
Travaux	221 128 800 €
Aléas et imprévus	15 808 800 €
Honoraires	32 669 220 €
Assurances	3 314 000 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	3 316 800 €
Total TTC	288 021 620 €
Total TDC VFE	341 370 530 €

Mettre à disposition du public les diagnostics environnementaux réalisés par les bureaux SCE et AMIDEV et l'étude relative aux solutions de raccordement et de traitement des eaux usées via le site internet de la concertationsans délais.

Les diagnostics requis font partie du dossier d'autorisation environnementale. La complétude des études préalables est en cours de réception et d'analyse par l'établissement. Cependant, et comme prévu par la réglementation, les études environnementales qui sont en cours à l'heure seront mises à la dispositions du public lors de la phase d'Enquête Publique préalable à la DUP.

En fonction du calendrier de l'enquête publique

Site internet de l'établissement

Mettre à disposition les analyses de trafic accompagné d'une note de synthèse sur les enseignements que le porteur de projet en tire.

Les analyses de trafic, dont des compléments sont en cours d'instruction, font partie du dossier de demande d'autorisation environnementale. Elles seront publiées selon les modalités réglementaires en vigueur dans le cadre du dépôt de la demande d'autorisation environnementale. Cependant, et comme prévu par la réglementation, ces études seront mises à la dispositions du public lors de la phase d'Enquête Publique préalable à la DUP.

En fonction du calendrier de l'enquête publique

Site internet de l'établissement.

Le CHTL devra préciser ses engagements en matière de prévention des nuisances en phase chantier et fonctionnement en réponse aux contributions du public lors de l'atelier à Lanne du 26/6.

- Phase chantier
- Pour ce qui concerne ce point précis :
- Le CHTL s'est engagé dans une démarche chantier propre : l'opération de construction fait l'objet d'un protocole particulier de « chantier propre » exposé pendant la concertation préalable et mis en ligne sur le registre numérique.
 - L'accès au chantier est prévu par l'échangeur du Marquisat, l'emprunt de la RD 216 puis l'utilisation de la voie SSE. En sécurité complémentaire, la rue de las Carreres sera clôturée au droit du chantier afin d'éviter toute co-activité avec le public.
 - Un coordinateur SPS sera désigné pour la durée du chantier. Il aura en charge de s'assurer du respect des engagements en matière de limitation des nuisances pour les riverains (émission de poussière, bruit, ...)
 - L'établissement s'engage à nommer un ambassadeur dont la mission sera d'assurer un lien régulier avec le maire de la commune de Lanne et plus généralement ses habitants
 - Au cours de l'atelier du 26 juin 2024, organisé à Lanne sur le thème de l'intégration du projet, plusieurs propositions relatives à la phase chantier ont été soumises au CHTL. Celles-ci seraient prises en compte dans les futurs appels d'offres, si le projet se concrétise :
 - Utiliser un site spécial et à proximité du chantier pour déposer tous les gravats ;
 - Veiller à la signalétique en cas de fermeture de voiries ;
 - Faire respecter aux entreprises des horaires de travaux compatibles avec la qualité de vie et limiter les travaux le week-end ;
 - Maîtriser les traversées de village par les employés se rendant sur le chantier ;
 - Procéder à un état des lieux initial s'il existe une suspicion que les vibrations du chantier puissent causer des dommages aux habitations ;
 - Limiter les envolées et retombées de poussière ;
 - Eviter les traversées de villages dans le cadre des transports de matériaux.

Octobre 2024

Documents et réponses publiés sur le registre numérique

Un état des lieux de tous les bâtiments des riverains du chantier ainsi que des voiries empruntées par la circulation des engins du chantier sera effectuée

	<p>par un huissier à la charge du MOA. Un autre sera également réalisé par les entreprises. Par ailleurs l'ensemble des mesures seront prises pour réduire ces impacts directs (circulation des camions et engins, plan de tirs adaptés en cas d'abattage des déblais aux explosifs pour garantir des seuils de vibrations sans impacts pour les riverains). En phase étude et en phase travaux, sur le chantier un contrôleur technique et un coordonnateur sécurité protection santé (CSPS) auront la charge de valider, contrôler et veiller à la bonne exécution des travaux dans les règles de l'art et dans les limites des seuils d'impacts autorisés. Pour exemple, la limitation des poussières en fait partie car il s'agit également d'un sujet de sécurité sur le chantier (visibilité pour la circulation des engins, inhalation de poussières par les personnels du chantier). Le CSSI coordonnateur Sécurité Incendie et le coordonnateur sécurité protection santé (CSPS) rendent compte au Maître d'Ouvrage, en lien étroit avec les entreprises et la maîtrise d'œuvre ils auront en charge le sujet de la bonne exécution de la phase chantier et de veiller à l'application des réglementations en vigueur en plus des entreprises, pour lesquelles il s'agit d'exigences réglementaires.</p> <p>Il sera demandé aux entreprises candidates pour l'attribution des marchés de décrire l'ensemble des sujets en lien avec la phase chantier et notamment la description des installations de chantier et la gestion des nuisances en phase chantier.</p> <p>Par ailleurs, Un DESC (dossier d'Exploitation sous Chantier) sera demandé aux entreprises, et validé par le gestionnaire de voirie (CD65 + commune). Il fera l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage après présentation de ce dernier en Mairie. Ce DESC sera de nature à assurer la gestion des flux en lien avec le chantier et ceux concernant l'accès des riverains et circulation sur les voiries adjacentes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Phase fonctionnement : <p>L'établissement a bien entendu les inquiétudes légitimes des habitants de la commune de Lanne quant au trafic routier, l'usage de voies communales, les impacts sur les services communaux.</p> <p>Le projet de construction de ce bâtiment, accueillant les services de soin de l'établissement support des Hautes-Pyrénées engendre des modifications substantielles de l'écosystème du village. Ces sujets dépassent la compétence propre du CH, mais une attention particulière sera portée à l'acceptabilité de l'implantation de l'établissement sur ce territoire. Il est indispensable que les nuisances éventuellement engendrées soient assorties d'une réelle valeur ajoutée pour la population en terme d'offre de services de proximité, dont la proximité avec l'établissement pourra être un réel levier pour les développer sur la commune.</p> <p>De manière plus générale, la mairie de la commune de Lanne peut compter sur le soutien du CHTL afin de construire de manière collective les réponses aux problématiques soulevées et que ce projet ne soit pas une contrainte, mais une opportunité de développement de la commune.</p> <p>Dans ce cadre, un comité spécifique CHTL – commune de Lanne pourra être envisagé afin d'assurer une communication et une collaboration resserrée entre la commune de Lanne et ses habitants et la communauté hospitalière.</p> <p>L'ensemble des questions du public a fait l'objet d'une réponse sur le registre numérique. Une fiche synthétique sera publiée par le maître d'ouvrage conformément aux recommandations des garants.</p>	<p>Novembre 2024</p>	<p>Prise de contact avec la maire de Lanne pour définir les modalités organisationnelles d'un comité de suivi spécifique</p>
<p>Le CHTL devra préciser ses engagements en matière de conditions de travail du personnel hospitalier en intégrant les questions du public mentionnées en partie 3.1 du présent bilan (sous-paragraphe attractivité pour les professionnels).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment le porteur de projet a-t-il pris en compte la prévention des risques psychosociaux dans son projet de modernisation ? 	<p>Le CHTL s'inscrit depuis 2013 dans une politique de prévention des risques psycho-sociaux et de promotion de la qualité de vie au travail. Ce sujet est d'ores et déjà ancré dans les axes stratégiques de l'établissement et se traduit notamment par le renforcement en 2021 du service de santé au travail par un psychologue du travail dont la mission prioritaire réside dans le diagnostic et l'élaboration d'un plan d'action sur le sujet.</p> <p>En parallèle, le projet de reconstruction entraîne des changements substantiels pour les professionnels, qu'il s'agisse d'organisation, d'environnements de travail, qui, bien que mieux disants par rapport à l'existant vont engendrer des inquiétudes légitimes. Ces changements ont déjà été abordés à l'occasion des consultations du personnel, service par service, en phase d'élaboration du projet. Ils seront anticipés et accompagnés par la DRH d'un plan d'accompagnement social complet activant tous les leviers : mobilité, formation, etc</p>	<p>Réalisé</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les spécificités des nouveaux locaux et comment amélioreront-ils les conditions de travail et de soin ? 	<p>Les nouveaux locaux seront conçus selon les standards en vigueur, au contraire des actuels locaux qui bien souvent sont sous-dimensionnés, inadaptés et très peu évolutifs ce qui entrave la capacité d'adaptation et d'innovation des équipes.</p> <p>Le projet dans ses derniers développements (remise de l'avant-projet définitif) fait l'objet d'un réexamen approfondi portant sur les flux logistiques, le dimensionnement des locaux professionnels, la gestion des vestiaires, qui contribuent directement à la fluidité des processus et de ce fait aux conditions de travail des professionnels au lit du patient.</p> <p>D'autre part, les locaux ont été conçus en lien avec les modernisations (automatisation, robotisation) indispensables à la fois à la prise en charge de qualité du patient et à la concentration des tâches des professionnels sur des actes de soin.</p> <p>Enfin, la conception des locaux tire les enseignements de la crise sanitaire notamment pour ce qui concerne les exigences dédoublement des circuits patients, les possibilités d'isolement et les évolutivités du capacitaire.</p>	<p>Décembre 2025</p>	<p>Remise de l'APD V2</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment la fusion entre les équipes de Tarbes et 	<p>La fusion administrative des CH de Tarbes et Lourdes a été opérée au 01/01/2023. Elle fait suite à plus de 10 années de direction commune qui ont permis</p>	<p>2024 -2030</p>	<p>Projet</p>

<p> Lourdes sera-t-elle gérée pour garantir une collaboration efficace ? Quelles seraient les nouvelles dynamiques de travail une fois le projet réalisé ?</p> <p>▪ Quelles améliorations seront apportées pour répondre aux nouvelles recommandations en matière de pratiques diététiques et de restauration ?</p>	<p>d’amorcer la convergence des équipes administratives et managériales. Depuis la fusion, ont été mis en place des pôles d’activité cohérents bi-site, dirigés par un chef de pôle, un cadre supérieur de pôle et un directeur de pôle unique sur le site de Tarbes et de Lourdes. Cette gouvernance est un levier fort d’harmonisation des pratiques et une base solide sur laquelle capitaliser afin de construire un projet médico-soignant sur les 5 années qui nous séparent du site commun dans l’objectif de favoriser progressivement et de manière consensuelle les partages de bonnes pratiques.</p> <p>Encore à distance de l’emménagement sur le site commun, il sera néanmoins indispensable d’impliquer les équipes dans l’appropriation de ce nouvel outil de travail et d’anticiper, dès que possible, les changements organisationnels et techniques en les implémentant dès aujourd’hui dans nos organisations.</p> <p>Les nouvelles recommandations sont intégrées aux organisations projetées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la réglementation de la Loi AGEC (zéro plastique) avec zones de plonge consolidées - Extension des zones de stockage et de limitation des risques de contaminations croisées - Conditions de travail avec lumière naturelle depuis le puis central - Projet DATAMEAL 	2030	d’établissement
<p>▪ Quels avantages seraient mis en avant pour attirer les praticiens(nes), notamment face au secteur privé libéral où ils peuvent pratiquer des dépassements d’honoraires ?</p>	<p>D’ores et déjà les praticiens hospitaliers titulaires peuvent bénéficier d’une activité libérale dans les murs à hauteur de 20% de leur temps de travail. Les éléments d’attractivité résident davantage dans le projet médical et l’accès à un plateau technique performant (imagerie, bloc opératoire, biologie) et le dynamisme de la communauté médicale et des projets qui sont portés.</p>	Réalisé	
<p>▪ Une crèche est-elle prévue pour accueillir les enfants du personnel ?</p>	<p>A l’heure actuelle, le CHTL dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D’une convention avec Babyloup permettant la réservation de 49 berceaux répartis sur trois structures situées sur la commune de Tarbes - D’une crèche hospitalière de 54 berceaux sur le site de Lourdes, qui a vocation à être transférée dans les 12 mois au Simaje, syndicat intercommunal en gestion de la compétence petite enfance de la commune de Lourdes. <p>Ces deux structures semblent répondre à date aux besoins des professionnels. Ceci étant, le CHTL porte depuis plusieurs années l’accompagnement dans la parentalité. Une étude complémentaire sera menée afin d’identifier les besoins à venir et les dispositifs les mieux à même d’y répondre (crèche hospitalière, réservation de berceaux, partenariats avec les réseaux d’assistantes maternelles).</p> <p>Initier un partenariat avec un opérateur public ou privé serait également de nature à apporter une plus-value pour la population de la ville de Lanne et alentour (cf impacts chantier et fonctionnement). Un AMI pourrait être envisagé sur le sujet.</p>	2025	Lancement d’une réflexion et d’un groupe de travail sur le sujet, en lien avec le projet de transfert de la crèche de Lourdes au Simaje.
<p>Des fiches thématiques synthétiques devront être mises en ligne sur le site de la concertation portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des urgences sur le département dans le cadre du projet de modernisation de l’hôpital ; - Le coût global, direct et indirect du projet d’hôpital commun à Lanne et sa comparaison aux deux autres scénarios ; - Les engagements pris pour un chantier à moindres impacts, - Les engagements et réponses aux questions/ propositions du public lors de l’atelier à Lanne sur les impacts sur la commune. 	<p>Ces fiches seront mises à disposition du public sur le site de la concertation avant le 31/12/2024.</p> <p>Des éléments ont déjà été publiés sur le site de la concertation, au sein du registre numérique (https://www.registre-numerique.fr/nouvel-hopital-tarbes-lourdes/documents#collapse110502) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extrait du schéma territorial de santé - Historique du site d’implantation et étude comparative de la faisabilité de réhabilitation de la Gespe - Impact chantier sur le site - Réponses aux questions soulevées lors de l’atelier à Lanne. <p>Des fiches synthétiques seront élaborées avant le 31/12/2024 pour en faciliter la lecture.</p>	Décembre 2024	Publication des fiches thématiques sur le registre numérique
<p>Le site internet de la concertation devra être maintenu en ligne et disponible pour le public, au minimum pendant un an et jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique (comme annoncé par le maître d’ouvrage).</p>	<p>Le CHTL tiendra l’engagement annoncé à l’occasion de la concertation. L’ensemble des documents et contributions resteront accessibles.</p>	Jusqu’à l’ouverture de l’enquête publique	Site internet de la concertation
<p>L’évaluation environnementale du projet d’hôpital commun à Lanne devra intégrer les réponses aux questions et observations du public évoquées dans les thèmes mentionnés au paragraphe 3.1 du présent bilan (modalités d’information et de participation du public, opportunité du projet, comparaison des scénarios, alternatives au projet, accès au soin et maillage territorial, évolution/qualité offre de soins, articulation avec la médecine de ville, attractivité pour les professionnels, effets sur l’environnement, avenir des sites de Tarbes et Lourdes, financement et aspects économiques). Elle devra être mise à disposition du public via le site internet de la concertation jusqu’à l’enquête publique.</p>	<p>Il est d’ores et déjà prévu d’intégrer les éléments relevant de l’évaluation environnementale dans le dossier qui sera déposé en prévisionnel avant la fin de l’année 2024, dans le respect des dispositions réglementaires.</p> <p>Ce sujet fait l’objet d’un suivi partagé en comité de pilotage technique, piloté par la Préfecture et associant les services de l’Etat, les collectivités territoriales, la maîtrise d’ouvrage et la maîtrise d’œuvre.</p>	Décembre 2024	Dépôt du dossier de demande d’autorisation environnementale
<p>En cas de décision de poursuivre le projet de construction à Lanne, le MO devra mettre en place (avec les collectivités territoriales concernées) une concertation sur le devenir des deux sites existants, et communiquer les avancées et/ou prises de décisions par le comité</p>	<p>Le Comité de pilotage départemental a acté en 2023 la mise en place de trois groupes de travail thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GT 1 : infrastructures - GT 2 : projet médical de la période intermédiaire et de l’hôpital commun - GT 3 : devenir des sites existants 	2024-2030	Copil Hôpital commun et ses groupes de travail

<p>de pilotage Préfecture-ARS sur ce sujet.</p>	<p>Le comité de pilotage, ainsi que les groupes de travail, assurent une représentation large de l'ensemble des acteurs du territoire : services de l'Etat, collectivités territoriales, élus, représentants du conseil de surveillance du centre hospitalier Tarbes-Lourdes. Les groupes de travail thématiques ont été élargis à d'autres publics par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt.</p> <p>Le GT 3 fonctionne depuis la fin de l'année 2023 et a vocation à poursuivre ses réflexions, en les enrichissant des propositions qui ont émergé lors de la concertation. Le pilotage de ces groupes de travail a été confié aux directions générales des services de la ville de Tarbes et de la ville de Lourdes, afin de signifier leur rôle central dans cette réflexion. A ce titre pourront être investiguées les propositions suivantes, qui ont été formulées par le public lors de la concertation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rééducation fonctionnelle - Maison de santé pluridisciplinaire - Hôtellerie, restauration, commerces.... <p>En revanche, des activités proposées peuvent d'ores et déjà être écartées, du fait des connections de proximité nécessaires avec le plateau technique et les lieux de consultations des opérateurs médicaux et non médicaux : télémedecine, pôle mère-enfant, éducation thérapeutique....et avoir un point d'attention particulier sur le risque de surdimensionnement de l'existant en fonction des hypothèses envisagées.</p> <p>Un objectif complémentaire de ce groupe consistera à définir les modalités de concertation et de communication avec le public sur ce sujet dès lors que les scénarios et études de faisabilité seront suffisamment consolidés.</p>		
<p>Le CHTL devra expliquer sa décision de poursuivre le projet (tel que présenté ou intégrant des évolutions de la concertation, et/ou lancer les études complémentaires utiles et /ou suspendre le projet ou relancer le processus sur un nouveau projet).</p> <p>Il devra expliquer et rendre public via le site de la concertation à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment le CHTL et le conseil départemental vont prendre leur décision ; - Quelle forme prendra la concertation jusqu'à l'enquête publique. 	<p>Processus décisionnel</p> <p>Le bilan des garants a été porté à la connaissance du public via sa publication sur le site de la concertation et le site internet de l'établissement. Il a fait l'objet d'une présentation en comité de pilotage technique le 09/09/2024. Les recommandations formulées par les garants ont fait l'objet d'une analyse poussée qui a été présentée aux instances de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Directoire, instance de conseil du Directeur, représentant les fonctions stratégiques administratives, médicales et soignantes de l'établissement le 19/09/2024 - Le Comité Social d'Etablissement, instance consultative représentant les personnels non médicaux de l'établissement, le 24/09/2024 - La commission médicale d'établissement, instance consultative représentant le personnel médical de l'établissement, le 08/10/2024 - Le conseil de surveillance, instance de contrôle de l'établissement, composée de trois collèges (représentants des collectivités territoriales, des personnels de l'établissement et des personnalités qualifiées dont les représentants des usagers), le 04/10/2024. <p>La présentation complète du projet de réponse de l'établissement a été partagée et débattue. Les différentes instances ont manifesté avec force leur souhait de voir se poursuivre le projet de reconstruction de l'établissement sur Lanne. Ainsi, au regard de l'analyse des scénarios alternatifs proposés par le public, des délais de réalisation et de l'absence de consensus sur un scénario réalisable dans des conditions plus favorables, le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes entend poursuivre le projet de reconstruction de l'hôpital de Tarbes-Lourdes sur le site de Lanne, soit le scénario préférentiel soumis à concertation préalable, en l'enrichissant des propositions formulées.</p> <p>Les propositions d'optimisation du scénario de nouvel hôpital à Lanne, telles que formulées lors de la concertation, seront intégrées aux réflexions menées par les groupes institutionnels et notamment l'offre de services de nature à répondre aux besoins des professionnels, des usagers de l'établissement et des habitants proches du territoire.</p> <p>Forme de la concertation jusqu'à l'enquête publique</p> <p>Les éléments de réponse sont développés ci-dessous.</p>	<p>Octobre 2024</p>	<p>Réponse au bilan des garants</p>
<p>Il est suggéré la mise en place d'une concertation continue jusqu'à l'enquête publique permettant entre autres la participation des professionnels de santé libéraux. Sachant que cette concertation continue peut être mise en œuvre, à la demande du maître d'ouvrage, avec les conseils en appui de la CNDP, conformément à l'article L121-16-2 du Code de l'Environnement.</p>	<p>Le site de la concertation sera actif jusqu'au déclenchement de l'enquête publique.</p> <p>Par ailleurs, le projet de reconstruction fait l'objet d'un suivi régulier par le comité de pilotage départemental, piloté par le Préfet et le DG ARS, dont la composition permet la représentation de tous les acteurs du territoire. L'objectif en est de partager les avancées du projet et de l'enrichir des contributions des partenaires de l'établissement.</p> <p>Le comité de pilotage départemental et ses trois groupes de travail thématiques ont vocation à se poursuivre pendant toute la durée du projet, afin de s'assurer du partage le plus large des informations, des avancées, et d'enrichir le projet de contributions des partenaires de l'établissement.</p> <p>L'élargissement des champs d'investigation des GT sera proposé et défini au sein de ce comité de pilotage départemental, avec par exemple le sujet des transports en commun et de l'accessibilité pour tous dans le GT1.</p> <p>Les modalités de communication et d'information du public seront définies au sein de ce comité de pilotage.</p> <p>Concernant la participation des professionnels libéraux, la révision de la gouvernance du projet par le CHTL prévoit l'activation, avant la fin de l'année 2024, d'un groupe spécifique sur le sujet, associant l'ensemble des acteurs et dont l'objectif est, à court terme de renouer le dialogue avec les acteurs de ville, qu'ils soient médicaux ou non médicaux, et de construire collectivement les modalités de coopération et les outils afférents afin de fluidifier le lien</p>	<p>Réalisé</p>	<p>Site internet de la concertation</p>

	ville-hôpital, dès aujourd'hui et dans la projection des organisations futures.		
<p>Il est suggéré de renforcer durant la concertation continue l'information de tous les publics y compris pour les personnes les plus « éloignées » des sphères décisionnelles.</p>	<p>Sur ce sujet, le CHTL s'engage à développer la communication la plus large possible sur le territoire. A cette fin, dans le cadre du renforcement en interne de la gouvernance du projet, un groupe de travail spécifique sur la communication interne et externe sera mis en place avant la fin de l'année 2024.</p> <p>L'établissement s'engage d'ores et déjà à prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une communication sur les sites du CHTL à Tarbes et à Lourdes par voie d'affichage, afin d'informer régulièrement les usagers des avancées du projet - Une communication dans les médias locaux à chaque avancée majeure du projet - La création d'une adresse mail dédiée afin de récolter les question et/ou propositions du public - Une information spécifique des professionnels de santé, en lien avec l'ARS et la CPAM des Hautes-Pyrénées 	<p>Décembre 2024</p>	<p>Mise en place du groupe de travail dédié à la communication interne et externe</p>